

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### N° 2023-00039

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin de régulariser le lot 4 329 847, à une largeur sur la ligne de lot avant qui sera de 31,27 mètres (102,59 pieds), soit une différence de 43,73 mètres (143,47 pieds) à la norme minimale requise afin de pouvoir le construire comme un seul terrain. Il s'agit d'un cadastre qui a été effectué pour une rue projetée. Les deux options seraient dorénavant possibles avec la présente dérogation acceptée.

#### La réglementation en vigueur

- Le Règlement de lotissement numéro 2016-533 stipule, pour les zones RV-2 et RV-9, à l'article 4.4.3, que la superficie minimale d'un lot est de 30 000 m<sup>2</sup> (322 917.31 pieds carrés) ainsi qu'une largeur minimale sur la ligne avant de 75 mètres (246 pieds).

#### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 329 847, sis sur la rue Lussier, dans les zones RV-2 et RV-9.

#### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)  
James L. Lacroix